

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/124 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/57</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quatre décembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 24/11/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote ; Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et M.. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : AVIS DEFAVORABLE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE VOUZIERS OXYGENE**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation des attributions des subventions ponctuelles au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n°DB2017/ du Bureau du 1^{er} février 2017 attribuant une subvention d'un montant de 250 € à l'association Vouziers Oxygène pour l'organisation d'un trail au Parc Argonne Découverte, avec possibilité de complément en fin d'année ;

Vu le bilan de l'opération transmis par l'association en date du 22 novembre 2017 présentant un excédent de 1427 €;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE de ne pas attribuer de subvention complémentaire à l'association VOUZIERS OXYGENE compte tenu du bilan positif de l'opération.

Le Président,

Francis SIGNORET

